



---

## **RÈGLEMENT 2026**

### **Festival International des Films de Femmes de Cotonou** **(édition 4)**

---

**Le Festival International de Films de Femmes de Cotonou** est organisé par l'association Ecranbénin, Association Loi 1901. La quatrième édition du festival aura lieu du **03 au 07 février 2026 à Cotonou.**

Le Festival a pour objectif de promouvoir des films réalisés par des femmes sur les sujets de leur choix afin de mieux comprendre l'évolution de la situation des réalisatrices et de leur cinéma dans chaque pays représenté. Le Festival International de Films de Femmes propose deux sections :

#### **La section “compétition officielle” et la section “hors compétition”**

Le comité de sélection se réserve le droit de choisir la catégorie dans laquelle un film est programmé.

NB : Les films qui ne sont pas africains seront, s'ils sont sélectionnés classés dans la section hors compétition au cas où la programmation du festival le permettrait.

---

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

---

### **Peuvent être inscrits au Festival les films :**

- Tournés par une ou plusieurs réalisatrices, ou par une équipe mixte
- Sortis après mars 2024.
- Dont la durée est inférieure à 30 minutes
- Aux formats de projection : MP4, MOV.

Les films de la section hors compétition n'ont pas de restriction quant à la date de réalisation, au pays de la réalisatrice et à la durée.

---

## LES PRIX EN COMPÉTITION

---

Cinq prix seront attribués aux films africains en compétition au cours d'une cérémonie organisée le dernier jour du festival.

- **L'Amazone d'or** : c'est le plus grand prix du festival. Il est attribué au meilleur film de fiction
- **L'Amazone du documentaire** : est le deuxième prix du festival. Il est attribué au meilleur film documentaire
- **L'Amazone du jury** : c'est le coup de cœur du jury
- **L'Amazone du scénario** : c'est le prix du meilleur scénario
- **L'Amazone l'interprétation** : attribuée à la meilleure interprétation féminine

Les prix seront attribués aux réalisatrices, sauf dérogation préalable délivrée par la réalisatrice.

---

## SOUSSION D'UN FILM

---

L'inscription au FIFF Cotonou est effectuée par remplissage d'un formulaire en ligne accessible sur le site du festival à l'adresse [www.fiffcotonou.com](http://www.fiffcotonou.com). Au cours de l'inscription, vous serez invité à fournir :

- Un lien de visionnage du film en version française ou anglaise (ou bien sous-titrés dans l'une de ces deux langues) ;
- Un synopsis du film en français ou en anglais ;
- La filmographie et la biographie de la réalisatrice en français ou en anglais (500 mots maximum) ;
- Une photo de la réalisatrice ;
- Le lien vers une bande annonce de moins de 3 minutes (optionnel à l'inscription, mais obligatoire en cas de sélection du film).
- Une affiche du film

**L'inscription au FIFF Cotonou est gratuite** et les films sélectionnés sont déposés à **titre gracieux** pendant la période du Festival.

**Le dernier délai pour pour la soumission des films est fixé au 30 Août 2025.**

---

## SOUS-TITRAGE DES FILMS SÉLECTIONNÉS

---

Les films doivent être accessibles à un public francophone et anglophone. Il est recommandé d'envoyer une copie de projection sous-titrée en français ou en anglais.

---

## PRÉSENCE DES RÉALISATRICES

---

Pour des raisons budgétaires, le Festival se réserve le droit d'inviter ou non les réalisatrices des films sélectionnés. Le festival décidera selon les ressources disponibles. Si les réalisatrices sont invitées à Cotonou, elles participeront à des interviews avec la presse et à des rencontres avec le public à l'issue des projections. Elles pourront également être sollicitées à participer à des tables rondes et autres activités.

---

## ASSURANCES / TRANSPORT / DOUANE

---

Dans les deux cas (envoi des disques durs ou participation définitive au Festival) **les frais de transports aller/retour et d'assurance pour toutes les opérations de transit de la copie sont à la seule charge du propriétaire du film.**

---

## MÉDIAS, TÉLÉVISION ET SITE WEB

---

Les ayants droits des films sélectionnés cèdent au Festival sans contrepartie le droit de reproduction des photographies ou extraits (moins de 3mn) de leurs films pour diffusion dans les publications et sur le site du Festival, dans la presse et sur les antennes de télévision.

**La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Et l'acceptation de cession des droits d'image de la réalisatrice ou de la personne représentant le film dans le cadre des activités de promotion du festival.**

*Fait à Cotonou, le 1<sup>er</sup> décembre 2024*